

<https://enseignants.se-unsa.org/Covid-le-ministre-devra-entendre-l-exasperation-des-personnels>



Covid : le ministre devra entendre l'exaspération des personnels !

- Presse - Communiqués de presse -

Date de mise en ligne : jeudi 6 janvier 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le SE-Unsa a participé à une nouvelle réunion Covid avec le ministre aujourd'hui. Si le ministre n'a rien livré de plus que ce chacun avait déjà pu apprendre par les médias, il a au moins dû écouter la colère des personnels.

Non, l'École ne peut pas résoudre la quadrature du cercle occasionnée par les annonces qui se succèdent jour après jour depuis dimanche.

Non, l'École ne veut pas subir la pression des attentes compréhensibles des familles suscitées par ces déclarations alors que leur mise en œuvre nécessite du temps et de la logistique.

Non, l'École ne veut pas naviguer à vue et sans comprendre l'objectif du gouvernement qui semble osciller entre deux stratégies : lutte résolue contre la diffusion du virus ou gestion de la vague Omicron pour viser l'immunité collective.

Les personnels refusent le mépris affiché par la communication ministérielle aux médias qui précède systématiquement l'information interne, l'absence de délais nécessaires entre les décisions et leur concrétisation, comme pour la délivrance gratuite des autotests par les pharmacies, ou encore les procédures intenable telles que la gestion des résultats de tests et les attestations sur l'honneur.

Le SE-Unsa a posé ses exigences issues des retours de ses sections territoriales après ces premiers jours déjà très difficiles :

- des procédures qui tiennent compte des nécessaires délais de précaution et de gestion lorsqu'il y a des élèves positifs ;
- la fourniture dès les prochains jours de masques protecteurs (chirurgicaux ou FFP2) pour celles et ceux qui le souhaitent ;
- des autotests pour les personnels ;
- des capteurs de CO2 en nombre suffisant et des purificateurs d'air à chaque fois que c'est nécessaire ;
- le report systématique de tout ce qui n'est pas essentiel à la gestion de crise (réunions, rédactions de projets, formations, enquêtes, évaluations d'établissements et d'écoles, contrôle de l'enseignement dans la famille...)
- la suppression du caractère obligatoire des évaluations de mi-CP qui ne font pas sens dans un contexte très perturbé ;
- le report du lancement d'évaluations de la Depp, comme celle du Panel 21 en petite section, dont le protocole est très chronophage ;
- le non-cumul de l'enseignement en présentiel et en distanciel pour lequel le ministre doit non seulement l'écrire noir sur blanc, mais aussi en faire une communication publique en particulier en direction des parents ;
- une adaptation des épreuves de spécialité du bac général qui doivent avoir lieu en mars et des périodes de formation en milieu professionnel si la vague actuelle devait se prolonger au-delà des trois premières semaines de janvier ;
- le recrutement de personnels sur listes complémentaires et également de contractuels jusqu'à la fin de l'année scolaire, ainsi que le recrutement d'assistants d'éducation.

Covid : le ministre devra entendre l'exaspération des personnels !

Pour que l'École tienne, elle a besoin des moyens pour le faire et de l'attention réelle portée aux conditions de travail de ses personnels.

Le SE-Unsa participera à l'intersyndicale demain, vendredi 7 janvier, pour construire l'action qui permettra à la profession de faire entendre son exaspération et ses exigences.

Paris, le 6 janvier 2022

Stéphane Crochet

Secrétaire général

Attachée de presse :

Brigitte Biardoux

01 44 39 23 93